



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 18 Mai 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. Stéphan CLAUDET et Mlle Badiaâ MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Gilbert MENUT, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel ETIEVANT, M. Rémi DELATTE, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Paul LECHAPT, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Pierre GILLOT, Mme Claudette BLIGNY, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Anne-Claude DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jean-Paul HESSE, M. Claude PINON, M. Georges MAGLICA, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Françoise MANSAT, M. Jacques PILLIEN, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, Mme Françoise TENENBAUM, M. François NOWOTNY, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Paul ROIZOT, M. Jean-François DODET, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, M. François-André ALLAERT, Mme Myriam BERNARD, Mme Christine DURNERIN, M. Philippe BELLEVILLE, Mme Lê Chinh AVENA, M. Nicolas BOURNY, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. Stéphan CLAUDET.

Membres absents :

M. Jean-Marc NUDANT, M. François BRIOT, M. Gaston FOUCHERES, M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Paul ROIZOT, M. Louis LAURENT pouvoir à M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Jacques DANIERE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Alain MILLOT, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER, M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC - Revitalisation du site Seita à Dijon - Déconstruction, infrastructure primaire - Convention de mandat du 27-11-03 - Avenant n° 2

Par convention de mandat signée le 27 novembre 2003, la Communauté d'agglomération dijonnaise a confié à la Semaad la réalisation des études, des travaux de déconstruction et d'équipements généraux d'infrastructure primaire sur le site de l'ancienne usine Seita à Dijon.

Un avenant en date du 4 juillet 2005 est venu modifier le montant de l'enveloppe prévisionnelle des travaux effectués dans le cadre de la convention de mandat, et a prolongé la durée de ladite convention.

Au vu des éléments fournis dans le compte de résultat prévisionnel établi au 31 décembre 2005, il convient de passer un avenant n° 2 à la convention en date du 27.11.03 afin de permettre la réalisation des travaux d'entretien et la garantie de reprise des aménagements paysagers. Les travaux de plantations seront achevés au printemps 2006, mais les travaux d'entretien sont prévus pour une année.

Vu l'avis de la Commission.

LE CONSEIL
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'approuver** le projet d'avenant n° 2 à la convention de mandat passée avec la Semaad le 27 novembre 2003 afin de modifier la durée de ladite convention ;
- **D'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Président



Publié le **22 MAI 2006**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

23 MAI 2006





PROJET



**VILLE DE DIJON
(Côte d'Or)**

CONVENTION DE MANDAT
pour la réalisation d'études, de travaux de déconstruction et d'équipements
généraux d'infrastructure primaire sur le
SITE DE L'ANCIENNE USINE SEITA à DIJON

Avenant n° 2

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

23 MAI 2006



NU pour être annexé à délibération
du Conseil du : 18 MAI 2006
DIJON, le : 22 MAI 2006

LE PRÉSIDENT,

Alfred Bignard

LE GRAND DIJON - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
Ville de DIJON
(Côte d'Or)

SITE DE L'ANCIENNE USINE SEITA à DIJON

Avenant n° 2 à la convention de mandat pour la réalisation d'études, de travaux de déconstruction et d'équipements généraux d'infrastructure primaire

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La **COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE (COMADI)** représentée par son Président en exercice, Monsieur François REBSAMEN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du _____ déposée en Préfecture le _____

et désignée dans ce qui suit par les mots « **Le mandant** »

d'une part,

ET :

La **SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE (SEMAAD)**, Société Anonyme d'Economie Mixte Locale au capital de 600.000 Euros dont le siège social est à la Mairie de DIJON (Côte d'Or), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 016 150 419 (61 B 41), représentée par son Directeur Général, Monsieur Guy BORNOT agissant au nom et comme représentant de cette Société en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration du 1^{er} juin 2005,

et désignée dans ce qui suit par les mots « **la SEMAAD** » ou « **le Mandataire** »

d'autre part.

PREAMBULE

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Par convention de mandat signée le 27 novembre 2003, la COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE (COMADI) a confié à la SEMAAD la réalisation des études, des travaux de déconstruction et d'équipements généraux d'infrastructure primaire sur le site de l'ancienne usine SEITA à DIJON.

Par avenant n° 1 signé le 4 juillet 2005 faisant suite à une délibération du Conseil de Communauté du 23 juin 2005, le délai d'exécution des travaux a été prorogé de un an, portant ainsi la réception des travaux au deuxième semestre 2006.

Le compte de résultat prévisionnel établi au 31 décembre 2005 fait ressortir que les prestations d'entretien des aménagements paysagers s'achèveraient à la fin du 1^{er} semestre 2007, soit une prorogation du délai d'exécution de la convention de mandat modifiée par avenant n° 1 de 6 mois.

Il convient donc de passer un avenant n° 2 à la convention de mandat prenant en compte ces modifications.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 – ENTREE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION ET DUREE – COMMUNICATION AU REPRESENTANT DE L'ETAT

Le 3^{ème} alinéa du paragraphe 3.2 « durée » de l'article 3 «*Entrée en vigueur de la convention et durée – communication au représentant de l'Etat* » est modifié comme suit :

« Pour l'appréciation de ce terme, il est précisé que la réception des travaux est prévue à la fin du premier semestre 2007, sans que la SEMAAD mandataire puisse être tenue par des retards qui n'auraient pas pour cause sa faute personnelle et caractérisée ».

ARTICLE 2

Compte tenu des modifications du planning opérationnel, l'annexe 2 « *programme des travaux* » est remplacé par le document ci-joint.

ARTICLE 3

Les autres dispositions de la convention de mandat d'origine demeurent inchangées.

**Fait à DIJON
le**

*Pour la COMADI,
Le Président,*

François REBSAMEN

*Pour la SEMAAD,
Le Directeur Général,*

Guy BORNOT

Annexes : 1 tableau « programme des travaux »

SITE SEITA

MANDAT D'AMENAGEMENT

ANNEXE 2 – PROGRAMME DES TRAVAUX **(Avenant n° 2)**

- ⇒ **Désamiantage, déconstruction sélective des bâtiments existants en deux phases :**
 - Planning prévisionnel : 2004-2005

- ⇒ **Aménagement d'un giratoire entre la rue de Cracovie, l'avenue de Dallas et la rue de Mayence**
 - Planning prévisionnel : 2004-2006

- ⇒ **Aménagement d'une voie de liaison entre le giratoire existant sur la rue de Cracovie et l'impasse Nourrissat :**
 - Planning prévisionnel : 2004-2006

- ⇒ **Aménagement d'une voie bus rue de Cracovie :**
 - Planning prévisionnel : 2005

- ⇒ **Création de stationnements publics et intégration paysagère de la voie ferroviaire :**
 - Planning prévisionnel : 2005-2006

- ⇒ **Aménagements paysagers des voies périphériques :**
 - Planning prévisionnel : 2005-2007